

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1999

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 20 septembre 1999 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, Mme TETU, Mme BULTOT, M. ROIGNOT (à compter de la question n° 29), Mme DUFAY (à compter de la question n° 2), M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT (à compter de la question n° 2), M. JEANNIARD (à compter de la question n° 2), M. LOYAT, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. SANCHEZ, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ (à compter de la question n° 5.3), M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT (à compter de la question n° 2), Mme WEINMAN (à compter de la question n° 7.1), M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. PINARD, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. FOUSSERET, M. JUSSIAUX, M. ROIGNOT (jusqu'à la question n° 29), Mme DUFAY (jusqu'à la question n° 2), M. TISSOT (jusqu'à la question n° 2), M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD (jusqu'à la question n° 2), M. DAHOUI, M. POMEZ (jusqu'à la question n° 5.3), M. THIRODE, M. TABOURNOT (jusqu'à la question n° 2), Mme WEINMAN (jusqu'à la question n° 7.1), M. RENOUD-GRAPPIN.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. PINARD, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. FOUSSERET, M. ROIGNOT (jusqu'à la question n° 29), M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. DAHOUI, M. THIRODE, M. TABOURNOT (jusqu'à la question n° 2), Mme WEINMAN (jusqu'à la question n° 7.1), M. RENOUD-GRAPPIN.

Mandataires : M. LOYAT, Mme TETU, Mme DUFAY (à compter de la question n° 2), M. BOICHON, M. FERREOL (jusqu'à la question n° 29), M. SANTI, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. RUEFF, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN (jusqu'à la question n° 2), M. SALOMON (jusqu'à la question n° 7.1), M. BONNET.

* * * * *

* * *

Le Conseil Municipal a pris acte des communications et après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

1 - Communication sur la rentrée scolaire

Mme TETU, Adjointe à l'enseignement, a dressé pour l'Assemblée un bilan de la rentrée scolaire qui s'est passée dans de bonnes conditions.

Les effectifs continuant à baisser (- 532 enfants), il s'est ensuivi une diminution du nombre des classes sur certains sites.

A noter cependant l'ouverture d'une classe élémentaire à l'école Dürer, de deux classes à l'école Jean Boichard ainsi qu'une seconde classe maternelle pour les enfants du voyage à l'école Jules Ferry de Rosemont.

Le programme des travaux et grosses réparations dans les écoles se poursuit ainsi que le renouvellement du mobilier.

M. le Maire s'est félicité également du fonctionnement exemplaire des restaurants scolaires municipaux.

2 - Plan de redéploiement économique de l'agglomération de Besançon -

Communication sur les décisions arrêtées par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) du 23 juillet 1999

M. l'Adjoint BOICHON a rappelé à l'Assemblée les décisions arrêtées par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) le 23 juillet dernier, portant sur quatre axes :

- * le développement industriel,
- * la politique universitaire et de formation,
- * le développement des fonctions commerciales,
- * l'outil de planification et de développement économique.

Ces décisions se traduisent notamment par l'apport d'un certain nombre de crédits au titre d'une première enveloppe.

3 - Exercice 1999 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

4 - Personnel Communal :

4.1 - Régime indemnitaire du cadre d'emploi des conservateurs de bibliothèques - Modification des références

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier le régime indemnitaire du cadre d'emploi des conservateurs de bibliothèques qui est désormais régi par le décret 98.40 du 13 janvier 1998. Les taux moyens annuels correspondant sont actuellement fixés par un arrêté ministériel du 8 juin 1998.

4.2 - Echange d'auditeurs dans le cadre de la démarche qualité engagée par les services Eaux et Assainissement - Convention avec l'Office Public d'HLM du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'Office Public d'HLM du Doubs une convention pour l'échange d'auditeurs internes qualité dans le cadre de la démarche qualité engagée au début de l'année 1997 par les Services Eaux et Assainissement.

5 - Garanties d'emprunts :

5.1 - à la Société Anonyme de Franche-Comté - Réhabilitation de 190 logements et démolition de 15 logements Cité de l'Observatoire à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt PALULOS de 10 796 255 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

5.2 - à l'Office Public d'HLM de Besançon - Opération de réhabilitation de la Cité Brulard à Besançon - Changement d'usage - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un Prêt Projet Urbain de 6 148 538 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Nouvelle garantie - Modification de la délibération du 8 mars 1999

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office Public d'HLM de Besançon, n'a pas pris part au vote.

5.3 - à la SEM de la Citadelle - Renégociation de deux prêts conclus avec le Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire et M. ROIGNOT, respectivement Président et Vice-Président de la SEM, n'ont pas pris part au vote.

6 - Communication sur la mission en Albanie

M. le Premier Adjoint a exposé à l'Assemblée les raisons et les objectifs de la mission qu'il a menée en Albanie :

- * les raisons :
 - devoir de solidarité avec les pays d'Europe Centrale
 - s'inscrit dans le droit fil des récentes interventions de la Ville lors des événements du Kosovo

- * les objectifs :
 - mettre en place des actions de coopération décentralisée dans divers domaines
 - définir des projets à court et à moyen terme.

7 - Comptabilité - Exercice 1999 :

7.1 - Ouvertures de crédits reprises au Budget Supplémentaire - Crédits complémentaires par affectation partielle de l'excédent du Compte Administratif 1998

Adopté à l'unanimité.

7.2 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

7.3 - Modification de la nature des aides octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales - Signature de contrats de prêts

M. le Maire a été autorisé, à l'unanimité, à signer deux contrats de prêts avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'un de 600 000 F pour la restructuration de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux, l'autre de 108 000 F pour la rénovation de diverses aires de jeux.

8 - Ressources budgétaires - Tarifs des repas de la restauration scolaire et modification des tranches des quotients familiaux pour l'année scolaire 1999-2000 - Additif aux tarifs des activités des Maisons Pour Tous pour la saison 1999-2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté :

a) les tarifs des repas de la restauration scolaire pour l'année scolaire 1999-2000, ainsi que la modification des tranches des quotients familiaux, selon les tableaux ci-après :

**Proposition de tarification des repas
Année scolaire 1999-2000
(à compter du 1er octobre 1999)**

Application de l'arrêté ministériel du 26 juillet 1999

Quotients familiaux	Ressources annuelles 1997 en francs prises en compte pour inscriptions Année Scolaire 1999-2000						Prix du repas année scolaire 1998-1999	Proposition Prix du repas Année scolaire 1999-2000		Variation en Francs	Variation en %
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts		En Francs	En Euros		
QF < 721	30 050	36 050	48 070	54 080	60 090	66 100	8,30 F	8,35 F	1,27 €	+ 0,05 F	+ 0,60 %
722 < QF < 1 477	61 550	73 850	98 470	110 780	123 090	135 400	11,60 F	11,70 F	1,78 €	+ 0,10 F	+ 0,86 %
1 478 < QF < 1 751	72 960	87 550	116 740	131 330	145 920	160 510	14,75 F	14,90 F	2,27 €	+ 0,15 F	+ 1,02 %
1 752 < QF < 2 524	105 170	126 200	168 270	189 300	210 340	231 370	17,90 F	18,10 F	2,76 €	+ 0,20 F	+ 1,12 %
2 525 < QF < 2 885	120 210	144 250	192 340	216 380	240 420	264 460	20,90 F	21,15 F	3,22 €	+ 0,25 F	+ 1,20 %
QF > 2 886							23,90 F	24,15 F	3,68 €	+ 0,25 F	+ 1,05 %
- Fréquentation partielle ou temporaire - Enfant habitant le District							24,65 F	24,90 F	3,80 €	+ 0,25 F	+ 1,01 %
- Repas exceptionnel avec ticket							25,20 F	25,50 F	3,89 €	+ 0,30 F	+ 1,19 %
- Enfant hors district - Instituteurs							32,00 F	32,45 F	4,95 €	+ 0,45 F	+ 1,41 %

Hausse moyenne pondérée : + 1,00 %

Restauration Municipale

Tarifification des repas

Révision des tranches des quotients familiaux

Quotients familiaux			Ressources annuelles 1997 en francs prises en compte pour inscriptions Année Scolaire 1999-2000						Prix du repas 1999/2000
Anciens	Nouveaux	Variation en %	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts	
QF < 714	QF < 721	+ 1 %	30 050	36 050	48 070	54 080	60 090	66 100	8,35 F
715 < QF < 1 462	722 < QF < 1 477	+ 1 %	61 550	73 850	98 470	110 780	123 090	135 400	11,70 F
1 463 < QF > 1 734	1 478 < QF > 1 751	+ 1 %	72 960	87 550	116 740	131 330	145 920	160 510	14,90 F
1 735 < QF < 2 499	1 752 < QF < 2 524	+ 1 %	105 170	126 200	168 270	189 300	210 340	231 370	18,10 F
2 500 < QF < 2 856	2 525 < QF < 2 885	+ 1 %	120 210	144 250	192 340	216 380	240 420	264 460	21,15 F
QF > 2 857	QF > 2 886	+ 1 %							24,15 F
- Fréquentation partielle ou temporaire - Enfant habitant le District									24,90 F
- Repas exceptionnel avec ticket									25,50 F
- Enfant hors district - Instituteurs									32,45 F

b) les tarifs pour une personne seule et un couple sans enfant qui souhaiteraient participer à une activité proposée par les Maisons de Jeunes.

Le mode de calcul du quotient familial est fixé comme suit :

Tranches	Quotient	Personne seule Nbre de parts	Couple sans enfant Nbre de parts	1 enfant Nbre de parts : 2,5	2 enfants Nbre de parts : 3	3 enfants Nbre de parts : 4	4 enfants Nbre de parts : 4,5	5 enfants Nbre de parts : 5
		Revenus	Revenus	Revenus	Revenus	Revenus	Revenus	Revenus
1	< 1 120	< 18 662 F	< 37 326 F	< 46 658 F	< 55 990 F	< 74 653 F	< 83 985 F	< 93 317 F
2	1 120 à 3 970	18 662 F à 66 170 F	37 326 F à 132 340 F	46 658 F à 165 425 F	55 990 F à 198 510 F	74 653 F à 264 680 F	83 985 F à 297 765 F	93 317 F à 330 850 F
3	> 3 970	> 66 170 F	> 132 340 F	> 165 425 F	> 198 510 F	> 264 680 F	297 765 F	> 330 850 F

9 - Centre Polyphonique de Franche-Comté - Réduction d'un titre de recettes et échelonnement de la dette restante

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

a) d'une remise gracieuse de 100 000 F sur le montant de la somme due par le Centre Polyphonique de Franche-Comté à la Ville (459 000 F) pour la participation de l'Orchestre de Besançon au concert consacré à Sir Mickaël TIPPETT et à son oeuvre,

b) d'étudier avec le Receveur Municipal un échelonnement de la dette restante.

10 - Subventions

10.1 - du secteur Animation-Prévention - Troisième répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 30 000 F à l'Association pour l'Aide à la Réussite et à l'Insertion (PARI) pour ses activités d'accompagnement scolaire,

- 6 000 F au Centre de Documentation et d'Action contre les Manipulations Mentales (CCMM Roger Ikor) pour son action de prévention et de lutte contre les mouvements sectaires notamment par des interventions en milieu scolaire et en direction des adultes,

- 6 000 F à l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté «Alain Fournier» pour l'organisation d'une journée ayant pour thème la violence.

10.2 - Dans le cadre du Contrat de Ville - Contrat Local de Sécurité - Etude sur le dispositif Agents Locaux de Médiation Sociale - Mise en place expérimentale d'une vidéo-surveillance avenue de l'Île de France

A l'unanimité, deux Conseillers Municipaux s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé d'accorder :

- une subvention de 26 000 F au Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs pour la réalisation d'une étude sur le dispositif «agents locaux de médiation sociale».

A la majorité (deux Conseillers s'étant abstenus et un ayant voté contre) :

- une subvention de 49 500 F, tant à la Société Anonyme de Franche-Comté qu'à l'Office Public d'HLM du Doubs, pour la mise en place, à titre expérimental, pour une durée de six mois d'une vidéo-surveillance des halls et cages d'escaliers.

10.3 - du secteur de la Communication au Festival International de Musique - Modificatif à une subvention accordée à la Compagnie Bacchus (délibération du 28 juin 1999)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder au Festival International de Musique une subvention de 110 000 F pour sa promotion, portant notamment sur le pavoisement de la Ville aux couleurs du Festival et la fabrication d'affiches.

Par ailleurs, il a décidé de rectifier la délibération du 28 juin dernier accordant à la Compagnie BACCHUS une subvention dont le montant, suite à une erreur, est ressorti à 47 475 F au lieu des 40 000 F prévus.

10.4 - au Foyer Socio-Educatif de l'Ecole Rosemont dans le cadre de Rencontres Jeune Création

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder au Foyer Socio-Educatif de l'école de Rosemont une subvention de 5 000 F destinée à couvrir les frais du spectacle «Maison Carton» présenté dans le cadre des Rencontres Jeune Création 1999.

10.5 - exceptionnelle à la Commune Libre de Saint-Ferjeux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à la Commune Libre de Saint-Ferjeux une subvention exceptionnelle de 8 000 F.

10.6 - au sport bisontin de haut niveau - Contrats d'objectifs «Sports collectifs» - Saison 1999-2000 - Première répartition - Actualisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

ESB«F»	D1	Hand-ball	134 500 F
BRC «Football»	National	Football	141 750 F
BBC	ProA	Basket-ball	270 000 F
BHC Nle 2	Hockey/glace		12 150 F
ESB «M»	D2	Hand-ball	81 000 F
BVB	Nle 2	Volley-ball	10 800 F
UFFB N1B	Foot féminin		5 400 F

		TOTAL	655 600 F

10.7 - aux sociétés sportives amateurs - Deuxième répartition

SUBVENTION AU SPORT AMATEUR

Zème REPARTITION
AUTOMNE 1999

Valeur du point : 57 F

P.C.N. : Participation à des Compétitions Nationales
O.C.N. : Organisation de Compétitions Nationales

Code Tiers	CLUB ou SECTION	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Montant du Forfait	P.C.N.	O.C.N.	Reliquat Elus	Total Club ou Section	Total Clubs Omnisports	Total ANNEE	Code CANA
0 A.S.P.T.T.		Ath.C sur Route	0	FORFAIT	0 F				0 F			
0 A.S.P.T.T.		Badminton	0	FORFAIT	0 F				0 F			0
0 A.S.P.T.T.		Cyclisme	0	FORFAIT	0 F				0 F			0
0 A.S.P.T.T.		Foot	0	FORFAIT	0 F				0 F			0
0 A.S.P.T.T.		Ten. de Table	0	FORFAIT	0 F				0 F			0
11883 A.S.P.T.T.		Omnisports	24 000 F	FORFAIT	0 F				0 F	0 F	24 000 F	1185
12551 AIGLON SPORTS		Gymnastique	3 462 F	FORFAIT	0 F			3 000 F	3 000 F		6 462 F	1228
0 AMICALE CLUB BOULISTE		Lyonnais	3 598 F	FORFAIT	0 F				0 F		3 598 F	0
0 B.U.C.		Billard	0	FORFAIT	0 F				0 F			0
0 B.U.C.		Foot	0	FORFAIT	0 F				0 F			0
0 B.U.C.		Plongée	0	FORFAIT	0 F				0 F			0
14816 B.U.C.		Omnisports	4 030 F	FORFAIT	0 F				0 F	0 F	4 030 F	1193
0 B.V.L.		Deltaplane	1 144 F	FORFAIT	0 F				0 F		1 144 F	0
0 BESANCON C.R.		Cyclotourisme	1 144 F	FORFAIT	0 F			1 000 F	1 000 F		2 144 F	0
11856 C.A.F.		Alpinisme	24 640 F	FORFAIT	0 F			8 000 F	8 000 F		32 640 F	0
10867 CENTRE ECOLE PARACHUTISME		Parachutisme	2 129 F	FORFAIT	0 F				0 F		2 129 F	1186
0 CENTRE MEDICO SPORTIF			6 901 F	FORFAIT	0 F				0 F		6 901 F	1247
9676 CITADELLE		Gymnastique	7 525 F	FORFAIT	0 F			4 000 F	4 000 F		11 525 F	0
12977 DISTRICT PETANQUE		Pétanque	3 598 F	FORFAIT	0 F				0 F		3 598 F	1222
12424 ETRIER BISON TIN		Equitation	4 166 F	FORFAIT	0 F			2 000 F	2 000 F		6 166 F	1221
14860 JEUNESSE DE PALENTE		Gymnastique	3 186 F	FORFAIT	0 F			3 000 F	3 000 F		6 186 F	1208
0 LES ARCHERS DU C.S.A.M.B.		Tir à l'Arc	1 144 F	FORFAIT	0 F			800 F	800 F		1 944 F	1212

Code Tiers	CLUB ou SECTION	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du Point : 57 F	P.C.N.	O.C.N.	Reliquat Elus	Total Club ou Section	Total Clubs Omnisports	Total ANNEE	Code CANA
0 I.A.N.B.		Natation	22 552 F	367	20 919 F				20 919 F		43 471 F	0
10138 A.S. DON QUICHOTTE		Foot	2 240 F	40	2 280 F			1 000 F	3 280 F		5 520 F	6619
12260 A.S. ORCHAMPS PALENTE		Foot	2 240 F	40	2 280 F			3 000 F	5 280 F		7 520 F	1214
14657 A.S.C. MONTRAPON LA BUTTE		Foot	10 260 F	180	10 260 F			7 000 F	17 260 F		27 340 F	1198
5589 A.S.C. VELOTTE		Foot	7 410 F	130	7 410 F			4 000 F	11 410 F		18 690 F	1234
25542 A.S.C.C.BREGILLE		Handi Sport	1 624 F	29	1 653 F				1 653 F		3 277 F	23694
0 A.S.C.PLANOISE SIFERJEUX		Foot	5 600 F	100	5 700 F			4 000 F	9 700 F		15 300 F	0
15158 A.M.C.B.		Cyclisme	6 428 F	88	5 016 F		500 F	2 300 F	7 816 F		14 244 F	1194
13768 AQUA SPORT		Plongée	5 936 F	106	6 042 F			2 000 F	8 042 F		13 978 F	1213
12253 ARC CLUB		Tir à l'Arc	2 520 F	45	2 565 F			3 000 F	5 565 F		8 065 F	1226
181 B.B.C.		Basket	66 820 F	345	19 665 F	19 500 F		5 000 F	39 165 F		105 985 F	1216
0 B.C.B.		Basket	4 256 F	76	4 332 F			5 000 F	9 332 F		13 588 F	0
0 B.H.B.C.		Hand	4 088 F	73	4 161 F			2 000 F	6 161 F		10 249 F	0
0 B.H.C.		Hockey/Glace	20 156 F	226	12 882 F	4 000 F			16 882 F		37 038 F	0
0 B.R.C.		Basket	9 744 F	174	9 918 F	12 500 F		1 617 F	26 035 F		35 779 F	0
0 B.R.C.		Cyclisme	4 088 F	73	4 161 F				4 161 F		8 249 F	0
0 B.R.C.		Escrime	8 176 F	146	8 322 F				8 322 F		16 498 F	0
0 B.R.C.		Foot	22 880 F	230	13 110 F	7 000 F			20 110 F		42 990 F	0
0 B.R.C.		Tennis	10 759 F	58,2	3 317 F	5 500 F			8 817 F		19 576 F	0
0 B.R.C.		Ten. de Table	728 F	13	741 F				741 F		1 469 F	0
12966 B.R.C.		Omnisports	43 000 F	0	0 F				0 F	68 186 F	43 000 F	1237
0 B.S.C.		Patinage	0 F	208	11 856 F				11 856 F		11 856 F	1206
1206 B.V.B.		Volley	27 280 F	130	7 410 F	4 000 F			11 410 F		38 690 F	1206
12269 BALISE 25		C. d'Oriental.	1 312 F	23,43	1 336 F			5 000 F	6 336 F		7 648 F	1261
11668 BASE BALL CLUB		Base Ball	3 640 F	65	3 705 F			2 000 F	5 705 F		9 345 F	1248
0 BESANCON EAUX VIVES		Canoe Kayak	1 400 F	25	1 425 F			5 000 F	6 425 F		7 825 F	0
1243 BESANCON TRIATHLON		Triathlon	7 280 F	130	7 410 F		2 000 F		9 410 F		16 690 F	1243
0 BISSONS		Foot Américain	280 F	5	285 F				285 F		565 F	0
0 BOUSBOTTE		Foot	1 680 F	30	1 710 F				1 710 F		3 390 F	0
BOUSBOTTE		Ecole de gym	2 576 F	46	2 622 F				2 622 F		5 198 F	0
0 BOUSBOTTE		Gymnastique	10 304 F	184	10 488 F				10 488 F		20 792 F	0
0 BOUSBOTTE		Volley	2 576 F	46	2 622 F				2 622 F		5 198 F	0
0 BOUSBOTTE		Ten. de Table	1 400 F	25	1 425 F				1 425 F		2 825 F	0
11921 BOUSBOTTE		Omnisports	0 F	0	0 F			3 000 F	3 000 F	21 867 F	3 000 F	1205

Code Tiers	CLUB ou SECTION	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du Point : 57 F	P.C.N.	O.C.N.	Reliquat Elus	Total Clubs Omniports	Total ANNEE	Code CANA
12341	BUDO CLUB	Judo	1 201 F	21,45	1 223 F			1 223 F		2 424 F	1239
11872	C.P.B.	Lutte	11 016 F	161	9 177 F			9 177 F		20 193 F	1191
	CLAIRS SOLEILS FOOTBALL	Foot	3 360 F	60	3 420 F			1 000 F		7 780 F	0
11930	CLUB DE TIR BISON TIN	Tir	1 176 F	21	1 197 F			2 000 F		4 373 F	1200
14819	CLUB ORIENTATION COMTOIS	C. d'Orientat.	221 F	3,96	225 F					446 F	1250
	COMITE DU DOUBS ATHLETISME	Athlétisme	0 F	0	0 F					0 F	0
	C.S.D. 25		0 F	0	0 F					0 F	0
12363	DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	23 188 F	258,72	14 747 F			14 747 F		37 935 F	7672
	DOUBS SUD ATHLE	Athlétisme	41 480 F	705	40 185 F	2 000 F		2 000 F		83 665 F	0
	DYNAMIQUE BISON TIME	G.R.S.	10 304 F	184	10 488 F			2 000 F		22 792 F	0
11673	E.B.I.S.	Foot	3 920 F	0	0 F		FORFAIT			3 920 F	0
	ECURIES DE SAINT PAUL	Equitation	0 F	0	0 F					0 F	28175
1192	E.S.B.F.	Hand	24 148 F	208	11 856 F	7 000 F		18 856 F		43 004 F	28175
29260	E.S.B.M.	Hand	18 008 F	143	8 151 F	5 500 F		13 651 F		31 659 F	1192
	ESPACE CROISIERES F.C.	Escrime	1 400 F	25	1 425 F			1 425 F		2 825 F	0
	ESPOIR JEAN JOSSELIN	Boxe Anglaise	4 524 F	54	3 078 F			1 500 F		9 102 F	0
	ETOILE SI FERJEU	Cyclisme	1 568 F	28	1 596 F			1 596 F		3 164 F	0
	ETOILE SI FERJEU	Ten. de Table	952 F	17	969 F			969 F		1 921 F	0
	ETOILE SI FERJEU	Tennis	1 117 F	19,95	1 137 F			1 137 F		2 254 F	0
14857	ETOILE SI FERJEU	Omniports	0 F	0	0 F			1 500 F	5 202 F	1 500 F	1263
	F.N.S.U.	Sport scolaire	0 F	0	0 F			0 F		0 F	1229
14862	FRANCAISE	Haltérophilie	6 372 F	87	4 959 F			3 000 F		14 331 F	1229
20584	FRANCHE COMTE JUDO	Judo	3 940 F	34,95	1 975 F			1 975 F		5 915 F	17668
	FULL CONTACT	Boxe Américaine	1 400 F	25	1 425 F			1 425 F		2 825 F	0
12340	GANT D'OR	Boxe Anglaise	3 136 F	56	3 192 F			1 500 F		7 828 F	1235
	H.B.C. CL-SOLEILS	Hand	1 792 F	32	1 824 F			1 500 F		5 116 F	0
22115	I.K.S. A.S.E.P.	Karaté	5 529 F	63,03	3 592 F			3 000 F		12 121 F	1298
	INDEPENDANTE COMTOISE	Ecole de Gym.	6 440 F	115	6 555 F			3 000 F		12 995 F	
11671	INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	25 648 F	458	26 106 F			3 000 F	35 661 F	54 754 F	1218
17972	JUDO CLUB DE BESANCON	Judo	425 F	7,59	432 F			1 000 F		857 F	9840
45643	KARATE SPORT 25	Karaté	1 367 F	24,42	1 391 F			1 000 F		3 758 F	0
36375	LE SHOTOKAN	Karaté	2 068 F	37,29	2 125 F			2 000 F		4 213 F	0
799	MJC PALENTE	Hand	9 128 F	163	9 291 F			2 000 F		20 419 F	0
1184	O.B.	Rugby	47 264 F	219	12 483 F	2 000 F		2 000 F		61 747 F	1184
13641	P.K.A.	Karaté	1 366 F	24,75	1 411 F			2 000 F		4 797 F	13731

Code Tiers	CLUB ou SECTION	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du Point : 57 F	P.C.N.	O.C.N.	Reliquat Elus	Total Club ou Section	Total Clubs Omnisports	Total ANNEE	Code C.A.N.A.
0 P.S.B.		Arts Martiaux	702 F	12,54	714 F				714 F		1 416 F	0
0 P.S.B.		Foot	16 240 F	290	16 530 F			2 500 F	19 030 F		35 270 F	0
0 P.S.B.		Hand	1 736 F	31	1 767 F				1 767 F		3 503 F	0
0 P.S.B.		Judo	3 289 F	58,74	3 348 F			1 000 F	4 348 F		7 637 F	0
0 P.S.B.		Ten. de Table	4 480 F	80	4 560 F			1 000 F	5 560 F		10 040 F	0
0 P.S.B.		Tennis	2 192 F	39,15	2 231 F				2 231 F		4 423 F	0
14211 P.S.B.		Omnisports	0 F	0	0 F				0 F	33 650 F	0 F	1232
15086 PISTOLIERS DE BESANCON		Tir	7 784 F	139	7 923 F			2 000 F	9 923 F		17 707 F	1348
0 PLANOISE F.C.		Foot	1 120 F	20	1 140 F			1 000 F	2 140 F		3 280 F	0
6628 PORTUGAIS		Foot	3 360 F	60	3 420 F			1 500 F	4 920 F		8 280 F	6628
PLANOISE EPOISSES		Foot	1 680 F	0	0 F		FORFAIT		0 F		1 680 F	
11330 R.O.B.		Boxe Anglaise	4 704 F	84	4 788 F			2 000 F	6 788 F		11 492 F	1238
0 S.N.B.		Aviron	20 608 F	368	20 976 F				20 976 F		41 584 F	0
0 S.N.B.		Canoe Kayak	11 368 F	203	11 571 F				11 571 F		22 939 F	0
2557 S.N.B.		Omnisports	37 500 F	0	0 F				0 F	32 547 F	37 500 F	1219
SAINT CLAUDE		Ecole de Gym.	4 592 F	82	4 674 F				4 674 F		9 266 F	
12671 SAINT CLAUDE		Gymnastique	37 576 F	546	31 122 F			3 000 F	34 122 F	38 796 F	71 698 F	9843
0 SPORTING CLEMENCEAU		Foot	6 720 F	120	6 840 F			3 000 F	9 840 F		16 560 F	0
0 SPRINT CLUB COMTOIS		Foot	1 680 F	0	0 F				0 F		1 680 F	0
12257 TENNIS DE TABLE PLANOISE		Ten. de Table	896 F	16	912 F			500 F	1 412 F		2 308 F	775
0 U.F.F.B.		Foot Féminin	15 040 F	90	5 130 F		10 000 F		15 130 F		30 170 F	0
0 U.G.S.E.L.		Sport Scolaire	1 120 F	20	1 140 F				1 140 F		2 260 F	0
10175 U.N.S.S.		Sport Scolaire	5 600 F	100	5 700 F			5 000 F	5 700 F		11 300 F	1265
12254 U.S.E.P.		Sport Scolaire	6 720 F	120	6 840 F			3 000 F	11 840 F		18 560 F	20787
12672 U.S.P.V.BESANCON		Foot	8 400 F	150	8 550 F			1 000 F	11 550 F		19 950 F	1242
11858 UTINAM		Tir	5 040 F	90	5 130 F				5 130 F		11 170 F	1201
12557 V.B.C.B.		Volley	1 456 F	0	0 F				0 F		1 456 F	1227
15309 VOLANT BISONNIN		Badminton	7 728 F	138	7 866 F			3 000 F	10 866 F		18 594 F	1223
TOTAL			894 419 F	9570,87	545 534 F	75 000 F	8 500 F	126 217 F	755 251 F		1 649 670 F	
		Dont Forfait :	85 667 F									

SUBVENTIONS DITES DE RATRAPAGE

Code Tiers	CLUB ou SECTION	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	P.C.N.	O.C.N.	Reliquat Eius	Total Club ou Section	Total Clubs Omnisports	Total ANNEE	Code CANA
B.R.C.		Tennis	2 862 F					0 F		2 862 F	
B.R.C.		Cyclisme	1 060 F					0 F		1 060 F	
B.S.C.		Patinage		208				11 648 F		11 648 F	

Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du Point : 57 F	P.C.N.	O.C.N.	Reliquat Eius	Total Club ou Section	Total Clubs Omnisports	Total ANNEE
898 341 F	9778,87	557 182 F	75 000 F	8 500 F	126 217 F	766 899 F		1 665 240 F
TOTAL GENERAL								

10.8 - exceptionnelles à des associations sportives et non-versement d'une subvention à l'Office Municipal des Sports (délibération du 10 mai 1999)

A l'unanimité (9 Conseillers membres de l'Office Municipal des Sports n'ayant pas participé au vote), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

* AS PTT	3 000 F
* SNB	2 000 F
* Amicale Cycliste Bisontine	1 500 F
* Besançon Arts Combats	2 000 F
* Office Municipal des Sports (Congrès FNOMS 2000)	<u>30 000 F</u>
	38 500 F
* Doubs Sud Athle	5 000 F

10.9 - à l'Office Public d'HLM du Département du Doubs pour la réalisation d'une Maison de Réinsertion et d'Arts Martiaux, rue de Bruxelles à Besançon - Versement d'un acompte

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser à l'Office Public d'HLM du Doubs un acompte de 135 000 F représentant 50 % de la subvention totale que la Ville a décidé d'affecter à ce projet.

10.10 - aux unions locales de syndicats et aux organismes de formation à caractère économique

A la majorité, deux Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1. aux unions locales des syndicats CGT, CFDT, CGT-FO et CGC :

Organisme	Subvention 1998	Part fixe 1999	Représentativité	Part proportionnelle 1999	Proposition 1999
CGT	47 570,00 F	12 670,00 F	24,97	34 900,00 F	47 570,00 F
CGT-FO	41 490,00 F	12 670,00 F	20,62	28 820,00 F	41 490,00 F
CFDT	54 460,00 F	12 670,00 F	29,9	41 790,00 F	54 460,00 F
CFTC	26 200,00 F	12 670,00 F	9,68	13 530,00 F	26 200,00 F
CGC	20 280,00 F	12 670,00 F	5,44	7 610,00 F	20 280,00 F
TOTAL	190 000,00 F	63 350,00 F	90,61	126 650,00 F	190 000,00 F

2. aux syndicats FEN, FSU, Confédération Nationale des Chauffeurs Routiers et Salariés de France et à l'Union Locale du groupe des 10 syndicats solidaires :

Organisme	Subvention 1998	Part fixe 1999	Part proportionnelle 1999	Proposition 1999
CNCRSF	7 000,00 F	7 000,00 F		7 000,00 F
FEN	8 920,00 F	7 000,00 F	1 920	8 920,00 F
FSU	11 080,00 F	7 000,00 F	4 080	11 080,00 F
Groupe des 10	7 000,00 F	7 000,00 F		7 000,00 F
TOTAL	34 000,00 F	28 000,00 F	6 000	34 000,00 F

3. aux organismes d'études et de formation

Organisme	Subvention accordée en 1998	Somme proposée pour 1999
CIDERES	25 310,00 F	25 310,00 F
CREDES	25 310,00 F	25 310,00 F
BREF-FO	25 310,00 F	25 310,00 F
TOTAL	75 930,00 F	75 930,00 F

10.11 - à Rive Boutique de Gestion - Aide à la formation de créateurs d'entreprises

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 150 000 F à Rive Boutique de Gestion pour l'accueil et le suivi de trois entreprises :

- GEDECOM (SARL) (activité : créations et commercialisation d'objets publicitaires liés à l'horlogerie),
- BOUTAHAR (entreprise individuelle) (activité : électricité industrielle et du bâtiment),
- RINO (entreprise individuelle) (activité : bureau de méthode en maroquinerie).

10.12 - à la Société Coopérative Ouvrière de Production LIP Précision Industries

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention de 60 000 F à la Société Coopérative Ouvrière de Production LIP PRECISION INDUSTRIES afin de faciliter son démarrage.

10.13 - aux classes de découverte - Quatrième répartition 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, au titre de la quatrième répartition 1999, les aides suivantes :

Ecoles	Dates	Centres de séjours	Nombre élèves	Nombre journées	Coût/jour	Coût total
Bourgogne	13 au 18.06.99	Autriche	13	78	54,60 F	4 258,80 F

Ecoles	Dates	Centres de séjours	Nombre élèves	Nombre journées	Coût/jour	Coût total
Brossolette	19 au 24.04.99	Centres PEP	38	228	54,60 F	12 448,80 F
Dürer	19 au 24.04.99	"	26	156	54,60 F	8 517,60 F
Curie	19 au 24.04.99	"	50	300	54,60 F	16 380,00 F
Helvétie	19 au 24.04.99	"	26	156	54,60 F	8 517,60 F
T. Bernard	25 au 30.04.99	"	29	174	54,60 F	9 500,40 F
Granvelle	17 au 22.05.99	"	20	120	54,60 F	6 552,00 F
Helvétie	17 au 22.05.99	"	28	168	54,60 F	9 172,80 F
Bregille	07 au 12.06.99	"	17	102	54,60 F	5 569,20 F
Jean Macé	21 au 26.06.99	"	25	150	60,00 F	9 000,00 F
			259	1 554		85 658,40 F

Ecoles	Dates	Centres de séjours	Nombre élèves	Nombre journées	Coût/jour	Coût total
Butte	19.03 au 24.04.99	Centres PEP	23	138	54,60 F	7 534,80 F
Butte	22.03 au 03.04.99	"	24	288	54,60 F	15 724,80 F
Macé	19.04 au 27.04.99	"	41	369	54,60 F	22 140,00 F
CDTRS	27.04 au 05.05.99	"	24	216	54,60 F	11 793,60 F
Viotte	19.06 au 30.06.99	"	45	540	54,60 F	29 484,00 F
			157	1 551		86 677,20 F

10.14 - Mise en valeur du patrimoine du centre ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention
TROISIEME SECTEUR				
31 rue Claude Pouillet	Agence TRILOGIE 31 rue Claude Pouillet 25000 Besançon	204 568,00 F	20 %	40 913,00 F
14 rue Luc Breton	Cabinet MOUREY 33 Grande Rue 25000 Besançon	113 460,00 F	20 %	22 692,00 F
8 rue des Granges	AGI-BIS 83 rue de Dole 25000 Besançon	24 095,00 F	20 %	4 819,00 F
16, 18, 20 rue Mégevand	Association Diocésaine 3 rue de la Convention 25000 Besançon	181 630,00 F	20 %	36 326,00 F
4 dossiers - TOTAL		523 753,00 F		104 750,00 F
QUATRIEME SECTEUR				
14 rue Renan	AICI 32 rue Proudhon 25000 Besançon	31 361,00 F	20 %	6 272,00 F
29 rue Renan	Immobilière Comtoise 110 - 116 Grande Rue 25000 Besançon	24 372,00 F	20 %	4 874,00 F
23 rue Ronchaux	Mme GAILLARDET Liliane 5 chemin Français 25000 Besançon	21 513,00 F	20 %	4 302,00 F
26 rue Ronchaux	Agence BARTHELET 91 Grande Rue 25000 Besançon	60 713,00 F	20 %	12 142,00 F
17 rue de Pontarlier	M. BARBERET Pascal 2 avenue du Val de Baulche 89240 Villefargeau	41 450,00 F	20 %	8 290,00 F
11 rue Rivotte	GESTRIM 25 rue Proudhon 25000 Besançon	64 535,00 F	20 %	12 907,00 F
10 - 12 rue de la Vieille Monnaie	Habitat 25 5 rue Louis Loucheur 25000 Besançon	110 841,00 F	20 %	22 168,00 F
19 rue de la Vieille Monnaie	AGI-BIS 83 rue de Dole 25000 Besançon	72 947,00 F	20 %	14 589,00 F
7 dossiers - TOTAL		427 732,00 F		85 544,00 F
SIXIEME SECTEUR				
19 avenue Cusenier	Jeune Chambre Economique de Besançon 191 rue de Belfort 25043 Besançon Cedex	76 000,00 F	20 %	15 200,00 F

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention
1 dossier - TOTAL		76 000,00 F		15 200,00 F
TOTAL GENERAL		1 027 485,00 F		205 494,00 F

11 - Développement de la Société STATICE - Aide à l'immobilier d'entreprises

A la majorité, deux Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 30 000 F à la Société STATICE pour l'extension de ses locaux.

12 - Contrat de Ville 1999 - Remboursement d'une subvention par l'Association de Promotion des Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs (APRES)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le remboursement de cette subvention par l'Association qui a décidé d'arrêter l'action pour laquelle la subvention lui avait été attribuée.

13 - Convention Ville/Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) - Reversement à la Ville de l'excédent de subvention 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le reversement à la Ville par l'ADDSEA d'une somme de 481 315,29 F correspondant à l'excédent de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée par la Ville à cette association.

14 - Encaissement et réaffectation de participations : Dispositif «A Tire d'Aile» - Opération «L'Europe à l'école» - Sécurisation des falaises de la côte de Morre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement et la réaffectation de diverses participations :

1. pour le dispositif «A Tire d'Aile» :

- * 4 725 F de la Mutualité du Doubs,
- * 525 F du Centre d'Animation et d'Expression Musicale (CAEM) de la rue de Champagne,
- * 1 575 F de la CTB.

2. pour l'opération «L'Europe à l'école» :

- * 15 000 F du Crédit Local de France,
- * 20 000 F de la Trésorerie Générale du Doubs.

3. pour la sécurisation des falaises de la côte de Morre :

- * 400 000 F de la Direction Départementale de l'Équipement et de Réseau Ferré de France.

15 - Encaissement et réaffectation de subventions :

15.1 - de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour des restaurations d'oeuvres d'art

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 414 540 F pour la réalisation de restaurations, soit :

- * 53 300 F pour les peintures flamandes
- * 3 980 F pour les cadres
- * 7 060 F pour les terres cuites
- * 298 350 F pour les collections du Musée du Temps
- * 51 850 F pour les maisonnettes du Musée Comtois.

15.2 - de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'opération «Promotion du patrimoine municipal»

Adopté à l'unanimité (subvention d'un montant de 70 000 F pour les actions d'information conduites par le secteur Ville d'Art et d'Histoire).

15.3 - du Ministère de la Culture pour des acquisitions patrimoniales en bibliothèques et du Centre National du Livre pour la constitution de fonds documentaires en bibliothèques et au Musée de la Résistance et de la Déportation

Adopté à l'unanimité.

- * subvention du Ministère de la Culture : 58 200 F

- * subventions du Centre National du Livre :

- . 150 000 F pour les bibliothèques,
- . 15 000 F au Centre Documentation et Recherche du Musée de la Résistance et de la Déportation pour l'acquisition d'ouvrages concernant la période 1939-1945 «Mémoire et histoire, comment transmettre ?».

16 - Orchestre de Besançon - Participation au Festival de Musique et au concours international de jeunes chefs d'orchestre 1999 - Encaissement et réaffectation de recettes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement et la réaffectation de la contribution du Festival (170 000 F) au concert et épreuves du concours de jeunes chefs d'orchestre pour lesquels la présentation de l'Orchestre de Besançon a été sollicitée.

17 - Implantation de la sculpture de François MORELLET «Le Delta du Doubs» - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a adopté le projet des manifestations qui seront organisées le 22 octobre prochain pour l'inauguration de la sculpture de François MORELLET, projet estimé à 200 000 F qui seront financés pour 130 000 F par la Ville de Besançon et 70 000 F par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Franche-Comté.

Il a décidé de solliciter de la DRAC le versement de cette subvention.

18 - Projet de partenariat entre les bibliothèques municipales et le Centre Hospitalier Universitaire sur le thème de la poésie - Demande de subvention au Ministère de la Culture

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet de partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire, la Bibliothèque des Malades et son établissement scolaire sur le thème de la poésie avec une participation à «Lire en Fête» du 15 au 17 octobre 1999 sur le thème de la poésie du cirque.

Ce projet estimé à 84 000 F sera financé :

* pour 36 000 F par la Ville,

* pour 40 000 F par le Ministère de la Culture (DRAC),

* pour 8 000 F par les autres partenaires (CHU, Bibliothèque des Malades, Salins de Bregille, Education Nationale).

19 - Programme de développement d'espaces multimédia dans les bibliothèques -
Convention pluriannuelle avec l'Etat - Demande de subvention au Ministère de la Culture pour la tranche 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer avec le Ministère de la Culture une convention pluriannuelle ainsi que les avenants éventuels, pour l'installation d'espaces multimédia dans les bibliothèques,

- a décidé de solliciter du Ministère de la Culture l'octroi d'une subvention de 160 000 F correspondant à la moitié du budget prévisionnel de l'opération en 1999.

20 - Programme national de numérisation des fonds patrimoniaux des bibliothèques - Convention pluriannuelle avec l'Etat - Demande de subvention pour la numérisation des fonds P.A. PARIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer la convention pluriannuelle à intervenir avec l'Etat pour sa participation à la campagne de photographies préalable puis à la numérisation des fonds patrimoniaux des bibliothèques,

- a décidé de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l'octroi d'une subvention de 25 000 F correspondant à la première tranche de travaux.

21 - Assurances Responsabilités Communales et bris de machines - Souscription de deux nouveaux contrats à compter du 1er janvier 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer deux nouveaux contrats d'assurance, pour une durée de 5 ans :

- auprès de la Compagnie Saint-Paul pour les responsabilités communales (prime annuelle : 440 834 F),

- auprès de la Compagnie AZUR pour bris de machines, informatique, matériel électronique (prime annuelle : 38 215 F).

22 - Braderie d'automne - Convention d'occupation du domaine public avec l'Union des Commerçants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer, avec l'Union des Commerçants, organisatrice de la braderie d'automne, une convention d'occupation du domaine public, moyennant une redevance forfaitaire de 30 000 F.

23 - Développement commercial de la Place Cassin - Opération d'aménagement des grandes surfaces et d'un restaurant - Bilan de l'exercice 1998 - Prévisions financières 1999

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a approuvé le bilan 1998 de l'opération d'aménagement des grandes surfaces d'où il ressort une participation de la Ville à l'équilibre de 1 557 200,02 F TTC,

- a approuvé le bilan 1998 de l'opération d'aménagement d'un restaurant, la participation de la Ville à l'équilibre ressortant à 1 588 321,32 F TTC,

- a voté au Budget Supplémentaire 1999 les crédits nécessaires au versement des soldes de participation à l'équilibre de ces deux opérations.

24 - CFA Hilaire de Chardonnet - Restructuration des locaux - Participation de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de participer, à hauteur de 580 000 F, au financement des travaux de restructuration du CFA Hilaire de Chardonnet estimés à 3 300 000 F.

25 - Versement-Transport - Remboursement au Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon de cotisations indûment versées à la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le remboursement au Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon de la somme de 41 826,50 F représentant des cotisations indûment versées à la Ville.

26 - Création d'un Info-Point Europe Franche-Comté à Besançon - Convention avec la Commission Européenne

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer une convention entre la Commission Européenne et la Ville de Besançon pour la création et le fonctionnement de l'Info-Point Europe Franche-Comté à Besançon,

- a autorisé M. le Maire à signer une convention nécessaire avec les collectivités et organismes qui souhaiteront être partenaires de l'Info-Point Europe et accepter tout financement qui serait alloué pour ce centre,

- a voté au Budget Supplémentaire 1999 un crédit de 200 000 F pour assurer la mise en place de l'Info-Point Europe,

- a accepté la subvention de la Communauté Européenne (d'un montant maximum de 25 000 €).

27 - Points Publics - Réalisation de prestations pour le compte de la Poste et de la Compagnie des Transports de Besançon (CTB) - Conventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le principe de réalisation de prestations pour le compte de la Poste et de la CTB par le personnel affecté aux Points Publics,

- a autorisé M. le Maire à signer les conventions avec la Poste et la CTB,

- a autorisé M. le Maire à créer, par arrêtés, les régies de recettes et à désigner les régisseurs titulaires et suppléants.

28 - Animation en santé-environnement dans les écoles primaires de Besançon - Convention avec la Compagnie des Transports de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le projet consistant à transporter gratuitement les enfants des écoles primaires pour des visites sur le terrain organisées dans le cadre des animations en santé-environnement menées par le Service Hygiène-Santé de la Ville de Besançon dans ces établissements scolaires.

Il a autorisé M. le Maire à signer à cet effet une convention avec la Compagnie des Transports Bisontins.

29 - Contrat d'exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Mission d'étude et d'assistance

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de rechercher un partenaire pour lui confier une mission qui serait décomposée en 5 phases :

* l'établissement d'un diagnostic juridique, fiscal et financier des conditions d'application du contrat actuel,

* l'identification des montages et solutions possibles pour l'établissement d'un nouveau contrat, en mettant en évidence leurs avantages et inconvénients,

* l'assistance à l'analyse des offres,

* l'assistance à la mise au point du nouveau contrat.

30 - Raccordement des eaux pluviales de l'avenue Clemenceau sur le réseau du domaine militaire - Convention avec l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat pour l'utilisation du domaine de l'Armée par la Ville de Besançon, dans le cadre du raccordement des eaux pluviales à un puits perdu situé sur le domaine militaire.

31 - Passage du collecteur Nord-Ouest sous les voies ferrées - Convention avec la SNCF

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec la SNCF dans le cadre des travaux entrepris pour le passage du collecteur Nord-Ouest sous les voies ferrées.

La Ville de Besançon paiera à la SNCF :

* une redevance globale unique et forfaitaire de 3 600 F HT pour la canalisation rue Albert Thomas,

* une redevance globale unique et forfaitaire de 133 920 F HT pour la canalisation passant sous la voie ferrée desservant Devecey.

A noter que les frais d'étude et de surveillance seront fonction de la durée des travaux.

32 - Plan Lumière - Programme 1999 - Illumination des quais du Doubs - Deuxième tranche

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de mise en valeur des quais et des ponts Canot et Denfert Rochereau suivant le projet du concepteur Lumière Roland JEOL.

Pour ce projet, estimé à 2 000 000 F, une participation de 800 000 F sera sollicitée auprès d'EDF, conformément à la charte de partenariat passée avec cet organisme.

33 - Stade Léo Lagrange - Démolition de la tribune populaire - Mise en place d'une tribune de 1 000 places et travaux d'aménagement

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet de démolition de la tribune populaire et de construction d'une tribune provisoire couverte de 1 000 places environ sur la piste d'athlétisme, ce qui

portera la capacité du stade à 2 800 places couvertes en tribunes et 2 686 places dans les gradins Nord. Coût du projet : 2 500 000 F TTC,

- a décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département et du District,

- s'est engagé à prévoir au Budget Primitif 2000 le complément de financement de l'opération.

Ces équipements seront opérationnels en janvier 2000.

34 - Groupe scolaire Jean Boichard - Extension de 2 classes et annexes dans un bâtiment industrialisé - Financement complémentaire après consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le nouveau coût de l'opération qui, après consultation, s'élève à 2 150 000 F TTC.

L'aide financière du Département sera sollicitée sur cette nouvelle base.

Les locaux seront opérationnels à la fin du quatrième trimestre 1999.

35 - Bâtiment industriel 17 rue Thomas Edison (Ex-WEIL-TIL) - Adoption du programme de travaux - Plan de financement - Lancement de l'opération - Assujettissement du bâtiment et du loyer à la TVA - Location précaire à la Société Nouvelle de Défroissage-Repassage

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le programme de travaux dans le bâtiment industriel, 17 rue Thomas Edison dont la Ville est propriétaire. Coût des travaux : 3 MF TTC.

Ce bâtiment fera, après travaux, l'objet d'une location avec promesse de vente à la Société SNDR.

- a décidé de solliciter les aides de l'Etat et des différentes collectivités (Région, Département, District, ...),

- a décidé l'assujettissement à la TVA des locaux et des loyers à compter du 1er octobre 1999,

- a décidé de consentir à la SNDR qui est dans les lieux, une location précaire (loyer mensuel hors charges : 50 000 F net pour septembre, puis 50 000 F hors taxes à compter du 1er octobre 1999).

36 - Travaux de restauration des couvertures de la Chapelle Saint-Etienne - Deuxième tranche - Avenant à la convention avec le Ministère de la Culture

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé la réalisation de ces travaux estimés à 2 500 000 F, soit 500 000 F de plus que l'enveloppe initialement prévue. Ce surcoût sera financé pour 250 000 F par l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), 125 000 F par le Département du Doubs et 125 000 F par la Ville,

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention passée entre l'Etat, le Département du Doubs et la Ville, faisant état d'une deuxième tranche de travaux de 500 000 F, honoraires compris,

- a décidé de solliciter l'aide financière du Département du Doubs à hauteur de 125 000 F,

- s'est engagé à assurer le financement de la part restant à la charge de la Ville.

37 - Pépinière de Palente - Prorogation de la convention de délégation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de proroger du 1er octobre 1999 au 31 décembre 1999 la convention de gestion passée avec la Société IEN.

38 - Forêts communales - Travaux sylvicoles pluriannuels - Demande de subventions à l'Etat - Modificatif aux subventions allouées par la Région en 1996 et 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté les programmes pluriannuels de travaux sylvicoles sur feuillus et résineux,

- a décidé de solliciter pour ceux-ci les aides financières de l'Etat (Ministère de l'Agriculture),

- a modifié les délibérations des 16 décembre 1996 et 21 septembre 1998 dans lesquelles les participations de la Région apparaissent en hors taxes alors qu'il s'agissait de montants TTC.

39 - Révision du Plan d'Occupation des sols secteurs Centre, Sud et Est - Mise en oeuvre de la concertation préalable - Désignation des représentants de la Ville au groupe de travail

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé d'engager la concertation préalable,

- a désigné les représentants de la Ville au groupe de travail ayant pour objet d'assurer le suivi de l'élaboration du projet :

Ont été désignés :

* ***pour la Majorité Municipale*** : M. le Maire, Mme BULTOT, M. VUILLEMIN, M. LOYAT, M. ANTONY, M. VOUILLOT, M. REGNIER, M. ROIGNOT, M. TISSOT, M. BOICHON.

* ***pour le groupe «Une Volonté, une force pour Besançon»*** : M. RENOUD-GRAPPIN, M. JACQUEMIN et M. BONNET.

* ***pour le Front National*** : M. SENNERICH.

40 - ZAC La Mouillère :

40.1 - Approbation du Plan d'Aménagement de Zone

A l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal a approuvé le Plan d'Aménagement de Zone de cette ZAC.

40.2 - Approbation du dossier de réalisation

A l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

- a approuvé le programme des équipements publics et le dossier de réalisation de la ZAC La Mouillère avec ses modalités prévisionnelles de financement,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'opérateur chargé de la réalisation et s'est engagé à inscrire aux budgets successifs les sommes nécessaires à la réalisation des équipements publics.

41 - ZAC «Les Hauts du Chazal» - Adoption du Plan d'Aménagement de Zone et mise à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet de Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC «Les Hauts du Chazal»,

- a autorisé M. le Maire à mettre conjointement à l'enquête publique le projet de PAZ qui vaut enquête préalable à la DUP et le dossier d'enquête parcellaire,

- s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la ZAC des Hauts du Chazal.

42 - Projet de ZAC «Portes de Vesoul» - Bilan de la concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable et décidé de poursuivre l'étude de cette zone d'aménagement.

43 - Projet de ZAC «Val des Grands Bas» - Bilan de la concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable et décidé de poursuivre les études nécessaires à cette zone d'aménagement.

44 - Zone d'activité Kastler «des Champs Montants» - Lancement des travaux

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

- a approuvé l'aménagement de cette zone d'activité et le bilan financier qui en découle (dépenses et recettes équilibrées à 9 100 000 F HT),

- a autorisé le lancement des travaux et mis en place un financement par emprunt sur le Budget Supplémentaire 1999 et le complément sur le Budget Primitif 2000.

45 - Faubourg Rivotte - Déclassement du domaine public communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le déclassement du domaine public communal d'une partie de voie Faubourg Rivotte (ancienne emprise de la RN 57 comprise entre les points de repère 14683 et 15539).

46 - Acquisition d'une propriété aux Consorts CHARBONNIER, angle rues Leverrier et Flammarion

Adopté à l'unanimité (acquisition de 992 m² au prix global de 100 000 F).

47 - Aliénations :

47.1 - d'une partie de la rue Bernard Palissy à la Société Roland BAILLY après son déclassement du domaine public

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue Palissy,

- a décidé d'aliéner cette partie de voie à la Société Roland BAILLY.

47.2 - de deux immeubles communaux, 8 faubourg Rivotte et 15 rue du Palais de Justice

Adopté à l'unanimité (immeuble 8 faubourg Rivotte : vendu au prix de 690 000 F - 15 rue du Palais de Justice : vendu au prix de 200 000 F).

48 - Changement d'affectation et changement d'usage de logements HLM - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ces changements d'affectation et d'usage de locaux HLM.

49 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1er janvier au 30 juin 1999

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

50 - Opérateur du réseau LUMIERE - Lancement de la procédure d'appel d'offres

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence du choix de l'opérateur du Réseau LUMIERE et à signer le marché à intervenir.

51 - Marchés annuels pour l'année 2000 - Autorisation de signature des marchés

Adopté à l'unanimité.

Intitulé	Montant annuel
- Bibliothèques Municipales - fourniture et gestion des abonnements de périodiques (avec tacite reconduction pour 2001 et 2002) (Service des Bibliothèques)	Minimum : 240 000 F TTC Maximum : 360 000 F TTC
- Fourniture en produits d'entretien et dérivés des différents services municipaux (Service Enseignement)	De l'ordre de 900 000 F TTC
- Impression du journal municipal «Besançon Votre Ville» (avec tacite reconduction pour 2001) (Service Cabinet)	Minimum : 1 400 000 F TTC Maximum : 2 000 000 F TTC
- Régie publicitaire du journal municipal «Besançon Votre Ville» (avec tacite reconduction pour 2001) (Service Cabinet)	Encaissement d'une recette de l'ordre de 720 000 F HT représentant environ 60 % du produit des recettes publicitaires réalisées

52 - Bogue de l'an 2000 - Dispositions prises par la Ville pour les établissements bisontins recevant du public et pour les équipements municipaux - Information du Conseil Municipal

L'Assemblée Communale a pris acte de la procédure et des dispositions engagées par la Ville pour faire face au bogue de l'an 2000.

53 - Autorisation préfectorale accordée à la SA SUPERIOR d'exploiter un entrepôt de bagages à main, 7 rue Thomas Edison - Information du Conseil Municipal

L'Assemblée Communale a pris acte de cette information.

54 - Epandage des boues issues de la station d'épuration de Port Douvot - Information du Conseil Municipal

L'Assemblée Communale a pris acte de cette information.

Avant de lever la séance, M. le Maire a présenté à l'Assemblée M. le Secrétaire Général de la Ville de Man (Côte d'Ivoire), venu assister à cette séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 heures 30.

Hôtel de Ville, le 24 septembre 1999
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 24 septembre 1999
Pour le Maire,
L'Adjoint,